



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019



L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-huit juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
21/06/2019
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26
Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET,
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,
M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M.
Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette
ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M.
Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme
Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie LAMARRE,
Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT,
M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT,
Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME,
Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe
NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel
SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Alexandre HUAU-
ARMANI
Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Luc VOCANSON à Mme Juliette ROUILLOUX-
SICRE
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Yann FRANCOISE
M. Jean-Marie MBELO à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Jeanne DUCLOUX

N° 100/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Garantie d'emprunt à la SPL du Plateau de l'Espace - Caisse des dépôts et consignations

La Société Publique Locale (SPL) du Plateau de l'Espace sollicite la Ville de Vernon pour une garantie à hauteur de 40% portant sur un emprunt de 4 000 000 € dont le détail figure en annexe.

Ce prêt consenti par la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts est destiné à financer le projet de renouvellement des infrastructures d'assainissement et de gestion alternative des eaux pluviales sur le site de l'ancien Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques situé à Vernon.

Toutefois, la garantie « collectivité territoriale » est un atout pour ce type de structure pour accéder au financement bancaire à meilleur coût.

Dans ces conditions, je vous propose de répondre favorablement à la demande de garantie formulée par la SPL du Plateau de l'Espace à hauteur de 40% d'un emprunt de 4 000 000 € consenti par la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts.

Pour ce prêt dont la garantie « collectivité territoriale » représente 40% de l'emprunt, 40% seront accordés par Seine Normandie Agglomération.

Conformément au principe de la garantie d'emprunt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts, commissions, frais accessoires, indemnité de résiliation ou soulte actuarielle qu'il aurait encourus, la Ville de Vernon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Vernon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est rappelé que selon l'article 48 de la loi du 1er mars 1984, le prêteur a une obligation annuelle d'information de la caution du montant principal et des intérêts restant à courir.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur cette demande et d'autoriser, en cas d'acceptation, Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts et l'emprunteur.

Vu l'article R221-19 du code monétaire et financier,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE la garantie de la Ville de Vernon à hauteur de 1 600 000 € soit 40 % d'un prêt de 4 000 000 € destiné à financer le projet de renouvellement des infrastructures d'assainissement et de gestion alternative des eaux pluviales sur le site de l'ancien Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques situé à Vernon ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte d'engagement ou contrat de prêt conclu entre la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts et la SPL du Plateau de l'Espace aux conditions suivantes :
 - o Montant du prêt : 4 000 000 €
 - o Montant de la garantie de la commune : 1 600 000 €
 - o Facturation des intérêts : trimestrielle
 - o Base de calcul : EXACT/360
 - o Durée : 60 ans
 - o Amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
 - o Taux d'intérêt : Livret A + 0,75%



- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Vernon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque des territoires - Groupe Caisse des dépôts, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- La Ville de Vernon s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

DEMANDE DE PRET « AQUA PRÊT »

Enveloppe 2018-2022

Pour un traitement de votre demande dans les meilleurs délais, nous vous remercions :

- **de renseigner l'ensemble des rubriques de la présente demande de prêt** (en version manuscrite ou électronique),
- **de signer votre demande de prêt** (page 8),
- **et d'envoyer votre dossier ainsi que les pièces complémentaires** (dont la liste figure page 9) :
 - **au format papier par courrier postal**, à votre direction régionale de la Banque Des Territoires
 - **ou par courrier électronique**, à votre interlocuteur habituel ou à l'adresse générique dr.region@caissedesdepots.fr de la direction régionale concernée (exemple : dr.occitanie@caissedesdepots.fr)

Avertissement :

La présente demande de prêt ne constitue en aucun cas une offre ou un engagement de prêt de la Banque des Territoires. L'engagement ne pourra être formalisé que sur la base d'une lettre d'offre ou d'un contrat.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom : **Campus de l'Espace**

Forme juridique : **Société Publique Locale**

Adresse principale : **1, Avenue Hubert Curien – CS30802 – 27207 VERNON Cedex**

N° INSEE ou N° SIREN : **794 203 232**

Nom et prénom du représentant légal : **TACONNET Jérôme**

Nom et prénom de la personne à contacter : **LE GOFF Alexandre**

Numéro de téléphone : **06.85.99.20.93**

Adresse électronique : **alexandre.legoff@groupe-ead.fr**

N.B. : Les pages 3 à 9 sont à compléter pour chaque projet objet de la demande de prêt

IDENTIFICATION DU PROJET D'INFRASTRUCTURE D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT OU DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

▪ Libellé et adresse du projet :

Reconversion du site du LRBA
Campus de l'Espace
1, Avenue Hubert Curien
CS30802
27207 VERNON Cedex

▪ Cadre juridique d'intervention :

Maîtrise d'ouvrage publique

Maîtrise d'ouvrage déléguée

Autre (à préciser)

▪ Objet de la demande de prêt :

Financement
du maître d'ouvrage

Financement d'une contribution /
subvention à un projet de long terme

▪ Nom du maître d'ouvrage (si différent du demandeur) :

▪ Description du projet :

Cette opération consiste en la réhabilitation du site du laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques en conservant une multi-activité sur le site, liant des activités économiques, d'enseignement, activités de tourisme, sportives et de loisirs et d'habitat.

La reconversion du site du LRBA vise ainsi à assurer :

- la relance d'une activité économique en prise avec le territoire ;
- le développement d'une offre touristique nouvelle et le renforcement de l'offre sportive et de loisirs ;
- l'affirmation d'un site à l'urbanisme maîtrisé, à la gestion éco-responsable, en cohérence avec l'environnement naturel dans lequel il s'inscrit ;
- la maintenance et la mise à niveau du site aux standards urbains et de développement durable.

Le réaménagement du site implique une importante refonte du système d'assainissement des eaux usées et de gestion alternative des eaux pluviales, objet de la présente demande de financement.

▫ Durée de vie économique du projet (en années) : **100**

▫ L'emprunteur est informé que l'octroi du prêt est conditionné au respect des engagements suivants :

- **l'emprunteur s'engage à effectuer les travaux selon les préconisations de la charte qualité nationale ASTEE sur les réseaux d'eau et d'assainissement.** (<http://www.astee.org/activite/chartes-qualite-des-reseaux-deau-potable-et-dassainissement/>)
- **l'emprunteur s'engage à compléter la base de données nationale publique (actuellement dénommée SISPEA).**

▫ Avez-vous réalisé le descriptif détaillé des réseaux et le diagnostic afférent ?

Oui Date de réalisation ou de mise à jour : **Mars 2016**

Non

▫ Avez-vous établi un plan pluriannuel d'investissement (PPI) ?

Oui Période couverte par le PPI :

Non

▫ Si votre projet, ou l'une de ses composantes, est implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville, vous êtes susceptibles de bénéficier de conditions de financement spécifiques. Nous vous invitons à remplir le formulaire de demande de prêt correspondant ou à prendre contact avec votre direction régionale.

▪ **Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :**

Date prévisionnelle de début des travaux ou date de l'ordre de service :	2nd semestre 2020
Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :	2025

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER

▪ Plan de financement du projet

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Acquisition foncière	€	Autofinancement	0 €
Etudes (MOA/MOE)	650 000€	Subventions Agence de l'eau	1 225 000 €
Travaux EU	3 700 000 €	Autres subventions	375 000 €
Travaux EP	1 250 000€		
		Besoin d'emprunt (*)	4 000 000€
		- Prêt Banque des Territoires	4 000 000€
		- Autres prêts	€
Coût total du projet	5 600 000€	Total des ressources	5 600 000€

(*) Le besoin d'emprunt correspond au montant des prêts nécessaires à boucler le plan de financement du projet

▪ Echancier et montant des décaissements du projet

Financeurs	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+...
Maître d'ouvrage	300 000 €	775 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	625 000 €
Subvention(s) Agence de l'eau		350 000 €	350 000 €	350 000 €	175 000 €
Contributeurs publics (Ville / Département / Région / Autres)		375 000 €			

▪ **Caractéristiques du prêt Banque Des Territoires envisagé**

Montant (€) (1)	Durée d'amortissement (en années) (2)	Index (Livret A ou inflation)	Profil d'amortissement	Périodicité (Annuel, Semestriel Trimestriel)	Durée de préfinancement (en mois) (3)
4 000 000 €	60 ans	Livret A	Amortissement déduit	Trimestriel	60 mois

(1) La Banque des Territoires peut financer :

- 100% du besoin d'emprunt s'il est inférieur ou égal à 5 M€
- 50% du besoin d'emprunt s'il est supérieur à 5 M€

(2) de 25 à 60 ans, en cohérence avec la durée de vie économique du projet

(3) adaptée à la durée de réalisation des travaux

Date prévisionnelle de première mobilisation des fonds : 1^{er} semestre 2020

Sur la base des éléments renseignés ci-dessus, la direction régionale de la Banque des Territoires vous proposera les conditions de financement les plus adaptées à votre besoin.

SIGNATURE DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRET

Nous soussignés / Je soussigné(e)* **TACONNET Jérôme**

.....

agissant en qualité de **Directeur général** *(fonction)*

de/du **Campus de l'Espace** *(nom de l'emprunteur)*

certifions / certifie (*) l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier de demande de prêt et l'authenticité des documents fournis à la Banque Des Territoires.

A VERNON

Le 11 juin 2019

Signature du représentant habilité de l'emprunteur et cachet de l'emprunteur

CAMPUS DE L'ESPACE
1 Avenue Hubert Curien – Campus de l'Espace
CS 30802 – 27207 VERNON CEDEX
Tél 02.32.84.14.74
RCS Evreux 794 203 232 : Code APE : 7112B
TVA Intracommunautaire FR66794203232


Jérôme TACONNET
Directeur Général
du **CAMPUS DE L'ESPACE**

*rayer la mention inutile/indiquer le nom et le prénom du signataire habilité à signer au nom et pour le compte de l'emprunteur

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

En vue de **l'étude de votre demande de prêt**, veuillez joindre à ce dossier les pièces suivantes :

- Tout document de présentation du (des) projet(s), notamment délibérations
- Pièce n°1 - uniquement pour les projets portant sur les réseaux : le(s) diagnostic(s) du réseau d'eau et/ou d'assainissement.
Le diagnostic doit dater de moins de 5 ans.
Ce diagnostic doit inclure la recherche de fuites affectant les canalisations et les branchements.
- Pièce n°2 - pour tous les projets : un plan pluriannuel d'investissement détaillant les projets d'équipements, de renouvellement et d'adaptation du patrimoine.
Le PPI précise la ou les durée(s) d'amortissement technique des biens pratiquée(s).
- Pour les EPCI non clients à la Banque Des Territoires, arrêté préfectoral de création et derniers statuts
- Pour les demandeurs domiciliés au Trésor Public, l'attestation de domiciliation bancaire (modèle joint en annexe), si vous ne l'avez pas déjà transmise à la direction régionale

Au plus tard, en vue de **l'établissement du contrat de prêt**, les pièces justificatives suivantes sont nécessaires :

- Les délibérations exécutoires autorisant le représentant à signer le contrat de prêt / les arrêtés de nomination du signataire autorisé ;

La Banque des Territoires pourra demander, toutes autres pièces qu'elle jugera nécessaires à l'instruction de la demande de prêt, concernant l'emprunteur, le projet et son avancement, le respect des obligations légales et réglementaires, notamment :

- *Tous documents budgétaires (comptes administratifs, budgets principaux, états fiscaux...)*
- *Un prévisionnel des recettes et des dépenses (fonctionnement et investissement) intégrant le(s) projet(s) à financer établi a minima sur 5 ans sur le(s) budget(s) concerné(s) et obligatoirement sur le budget principal en cas de mouvements financiers entre budget principal et budgets annexes*
- *Dans le cas où l'emprunteur est contributeur au projet, la transmission de la décision d'attribution de subvention*
- *Dans le cas où l'emprunteur est maître d'ouvrage du projet, la transmission des autorisations d'urbanisme purgées de tout recours et des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux en fonction des projets*
- *Dans le cas où l'emprunteur est maître d'ouvrage du projet, la justification des droits réels pour les projets immobiliers*
- *Les garanties conformes pour les établissements publics rattachés à une collectivité locale*
- ...

Annexe à la demande de prêt « Aqua Prêt »

ATTESTATION COMPTABLE

**DESTINEE A LA BANQUE DES TERRITOIRES
(si non déjà transmise à la direction régionale)**

Je soussigné Monsieur/ Madame..... (trésorier)

atteste que le ou la (nom de la collectivité locale)

dépend de la Trésorerie Publique de

Le numéro codique de la Trésorerie est :

Le

Signature

Cachet Trésorerie

**Banque Des Territoires
Direction Régionale
ADRESSE**

Tél : - Télécopie :
Adresse électronique :